



Newsletter N°111 du 7 novembre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Pour changer un peu cette semaine, certains l'ont déjà lu dans la presse, avec cette photo amusante dans l'Officiel des Transports version internet, j'ai rejoint cette semaine l'OTRE en tant que Secrétaire Général Ile-de-France. Ce n'est pas complètement un événement nouveau car cela faisait déjà des mois que j'intervenais comme consultant indépendant pour le compte du petit (et plus si petit que ça!) syndicat de transporteurs qui monte et pour ceux qui ont suivi le N° 100 de cette news <http://viguiesm.fr/n100-quoi-de-neuf/> . Mais effectivement, après un essai en intérim puis en CDD à temps partiel, l'OTRE a décidé



de me faire confiance et m'a proposé à compter du 1er novembre de prendre le poste de secrétaire général de l'Ile de France, et pour cela je les en remercie. <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/79753/yann-viguie-nouveau-secetaire-general-de-l-otre-ile-de-france.html>

Pour les abonnés à Viguie Social, rassurez vous, pour le moment rien ne change, je continue à assurer les affaires en cours (et donc je n'aurai pas besoin de vous rembourser). Pour la suite, je devrai certainement réduire la voilure mais vous serez consultés pour savoir ce que vous appréciez dans Viguie Social : cette news (qui me prend un peu de temps), le conseil juridique et social, juste moi pour me faire plaisir et m'encourager ? Auquel cas, je serais en mesure d'assurer les 2 derniers points à l'OTRE où une news d'info a également été mise en place.

Grâce à vous, j'ai pu apprendre les joies de l'entrepreneuriat. Comment sur une facture de 1200 € TTC, il reste 1000 après paiement de la TVA, et 300 € après paiement de l'Urssaf, du RSI, de l'impôt sur la société et avant paiement de l'impôt sur le revenu. Combien d'abnégation et de sens civique ? il faut parfois être un peu maso pour rajouter les 2 lettres SM à un chèque reçu à l'ordre de Viguie ! J'ai appris (comme nombre d'entre vous, on m'a dit bienvenu au club !) la joie des retards de paiement avec cet été plus de 15 000 € dehors, soit plus de 3 mois de chiffre d'affaires ! La situation est aujourd'hui apurée, n'ayant à ce jour qu'un retard et de quelqu'un chez qui cela est coutumier ! Merci à vous tous en tout cas de m'avoir fait confiance et de m'avoir accompagné et soutenu, dès la 1ère heure ou plus récemment. Je reste pour le moment avec vous et fidèle à cette news, et pour en savoir plus comme on dit sur les réseaux sociaux, contactez moi en message privé !

1) Ecotaxe : Que va-t-on faire des portiques ?

L'OTRE, suggère de les affecter au contrôle des flux de circulation des camions étrangers, de leur respect de la législation en termes de personnels détachés et de cabotage routier. Mais pour la FNTR, autre organisation du secteur, cette solution «coûterait au moins quelques centaines de millions d'euros en plus», car «il faudrait démultiplier les portiques, y compris sur les autoroutes. L'Unité de vue est donc encore loin d'être réalisée! Le budget d'entretien serait accru».

Et non seulement il va falloir indemniser Ecomouv (à moins qu'ils déposent le bilan avant)? Mais également les SHT qui ont dépensé pour rien 150 € par badge pour 600 000 badges ! Et nous, ça ne nous a rien coûté cette petite histoire ? Les badges sont restés dans les cartons? Normal, on vous avait bien dit qu'il ne fallait pas vous équiper!

Petite revue de presse: <http://viguiesm.fr/ecotaxe-que-va-t-on-faire-des-portiques/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

2) L'Ecotaxe, ce n'est jamais totalement fini !

En Allemagne, la taxation des autoroutes va être étendue aux voitures. Que va-t-on faire des portiques ? Va-t-il falloir aussi rembourser les SHT qui ont investi des millions dans des cartes (que nous vous avons conseillé de boycotter) ? L'écotaxe a continué cette semaine à alimenter l'actualité et la réaction des politiques.

Et des fois, les verts, l'UDI et l'UMP, ou l'ancien ministre des transports feraient mieux de se taire http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/10/31/les-verts-l-udi-et-l-ump-denoncent-le-fiasco-de-l-ecotaxe_4516132_823448.html

Décidément, notre ancien ministre des transports ne lâche rien. Selon lui, les collectivités seraient prêtes à prendre en charge l'écotaxe, il cite même l'Alsace et l'Aquitaine comme exemple. *Nos voisins européens ont trouvé des solutions innovantes. Nous le pouvons aussi, d'autant que nous sommes confrontés à une crise majeure du secteur des travaux publics et avons un besoin impérieux de lancer des projets d'infrastructures.*

Et la crise du transport, il l'oublie ? Il estime que le système a été accepté par les utilisateurs, les poids lourds. Selon lui, il serait donc dommage de "renoncer à une solution opérationnelle et intelligente". Cela doit faire un moment qu'il n'a pas été en contact avec la base des transporteurs !

<http://www.lejdd.fr/Societe/L-ancien-ministre-des-Transports-Frederic-Cuvillier-II-faut-confier-l-ecotaxe-aux-regions-698348>

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/cuvillier-veut-confier-l-ecotaxe-aux-regions-844067.html>

et un député vert qui ne dit pas que des c.. bêtises! <http://www.actu-environnement.com/ae/news/gouvernement-a-choisi-resilier-contrat-ecomouv-23146.php4>

On peut lire aussi *Rien de tout cela ne pèse pour Ségolène Royal, qui n'est pas à une approximation près. S'il y avait une taxe sur la démagogie, elle passerait souvent sous les portiques...* Hervé Gattegno y va fort ! <http://www.vanityfair.fr/actualites/la-chronique-d-herve-gattegno/articles/dans-la-faillite-de-lecotaxe-ce-nest-pas-le-cout-financier-qui-sera-le-plus-lourd/16336#>

En Allemagne, le gouvernement a annoncé le 31 octobre l'instauration d'un péage routier destiné à financer les infrastructures. Il devra être payé par tous les automobilistes y compris les étrangers. Un système de vignette dont l'Etat attend plus de 3,5 milliards d'euros de recettes.

Sauf que le sujet fait débat. Pour convaincre une partie de la coalition, il a fallu introduire une série d'exceptions et d'allègements pour les résidents allemands. A tel point qu'au final ce sont bien les étrangers qui vont payer l'essentiel à lire sur <http://viguiesm.fr/lecotaxe-ce-nest-jamais-totalement-fini/>

3) Travail illégal dans le déménagement

Un dossier important pour ne pas dire vital dans le secteur du déménagement concerne la lutte contre le travail illégal, thématique sur laquelle l'OTRE avait pris l'initiative en demandant l'ouverture de négociations paritaires dès novembre 2012.

Le travail illégal trouble gravement l'ordre public et les équilibres sociaux et économiques du secteur du déménagement. La lutte contre le travail illégal est une nécessité pour les entreprises et les salariés du secteur.

il y a en effet urgence car le secteur du déménagement continue de perdre des emplois et des entreprises, cette perte d'emplois salariés prenant le caractère d'une véritable hémorragie.

Une députée de Seine et Marne, Valérie Lacroute vient de poser une question écrite fort intéressante le 4 novembre interpellant le ministre du travail, espérons qu'elle recevra (et rapidement) réponse ainsi que toute l'attention que cette question mérite ! <http://questions.assemblee-nationale.fr/pdf/q14/14-67401QE.pdf> <http://viguiesm.fr/travail-illegal-dans-le-demenagement/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

4) Vers une extension de la prime de déménagement ?

Compte tenu de l'existence de ce dispositif spécifique et de la nécessité de poursuivre les efforts de redressement des finances publiques, il n'est pas envisagé d'étendre les conditions d'ouverture du droit à la prime de déménagement. Point final, fermez le banc ! Pour voir la réponse:

<http://questions.assemblee-nationale.fr/pdf/q14/14-40140QE.pdf> et <http://viguiesm.fr/vers-une-extension-de-la-prime-de-demenagement/>

5) Vers une prise en charge des déménagements militaires vers un lieu de repli pour la retraite hors de l'Hexagone ?

Une évolution du dispositif existant pour autoriser la prise en charge d'un déménagement vers un lieu de repli situé dans un État membre de l'Union européenne ne pourrait intervenir que dans un cadre interministériel <http://viguiesm.fr/vers-une-prise-en-charge-des-demenagements-militaires-vers-un-lieu-de-repli-pour-la-retraite-hors-de-lhexagone/>

6) Comment doper son profil sur linkedin ?

<http://www.placedesreseaux.com/Dossiers/reseaux-sociaux/page-professionnelle-linkedin-1.html?>

7) Les atelier de la mobilité et de la filière automobile

http://www.sia.fr/evenement_detail_ateliers_filiere_automobile_1228.htm gratuit, sauf le dîner la veille (d'ailleurs pas très donné!)

8) Licencié pour avoir dénoncé l'alcoolisation des ses collègues!

http://www.lepoint.fr/societe/sncf-m-pepy-reconnaitre-ses-erreurs-permet-parfois-d-avancer-03-11-2014-1878434_23.php#xtor=CS1-31

9) Groupe de Déménagement recrute

Recherche sur plusieurs régions de France : Agents correspondants, Concessionnaires Artisans ou PME Avec objectif de coopération suivie. Ecrire à contact@viguiesm.fr qui transmettra.

<http://viguiesm.fr/groupe-de-demenagement-recrute/>

10) Burn out : un tabou en train de sauter ?

<http://viguiesm.fr/burn-out-un-tabou-en-train-de-sauter/> Plusieurs fois abordé ici <http://viguiesm.fr/burn-out-nouvelle-revue-de-presse/> ou là, un article récent intéressant <http://www.regionsjob.com/actualites/comment-eviter-un-burn-out-26184> et **le burn-out chez les dirigeants, un tabou en train de sauter ?** <http://www.lesechos.fr/pme-innovation/actualite-pme/0203904907770-le-burn-out-des-dirigeants-de-pme-un-tabou-francais-en-train-de-sauter-1059763.php?xtor=CS1-25>

11) Le silence de l'administration vaut en principe acceptation

C'est l'une des mesures fortes du "choc de simplification". Dès le 12 novembre prochain, l'absence de réponse de l'administration vaudra automatiquement accord pour nombre d'actes professionnels et de la vie de tous les jours. Cette règle se substituera à celle qui prévalait jusqu'ici et selon laquelle le silence des autorités administratives était synonyme de rejet. Au total, 1.200 procédures administratives seront concernées. <http://viguiesm.fr/le-silence-de-ladministration-vaut-en-principe-acceptation/>

12) Nouveau dépistage des stupéfiants en décembre

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 a prévu,

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

pour améliorer le dépistage de l'usage de stupéfiants parmi les usagers de la route, l'expérimentation d'une nouvelle technique de prélèvement salivaire par les forces de l'ordre sur le bord des routes.
<http://viguiesm.fr/nouveau-depistage-des-stupefiants-en-decembre/>

13) En cas de périodes successives d'arrêt de travail, comment indemnise-t-on un salarié ?

Question posée : j'ai un salarié qui a eu un arrêt de travail en date du 8/10/2013, il est toujours en arrêt à ce jour, et a été reconnu en maladie pro le 10/02/2014.

Comment dois-je verser son complément IJ? voir article 10 ter de la convention collective pour les ouvriers (ou 17 bis pour les employés) <http://viguiesm.fr/en-cas-de-periodes-successives-darret-de-travail-comment-indemnise-t-on-un-salarie/>

14) Droit du travail, les préoccupations des petits patrons

La grogne de l'écotaxe est passée, mais la grogne voire l'étranglement des employeurs non ! L'interprofessionnel et notamment la CGPME et même le Medef mobilisent leurs troupes pour protester début décembre surtout contre l'obligation d'information préalable des salariés en cas de cession, mais également contre la future taxation prévue des dividendes. Déjà annoncé la semaine dernière <http://viguiesm.fr/trop-cest-trop-vers-un-prochain-coup-de-force-des-patrons/> la grogne se précise. Pour en savoir plus: <http://viguiesm.fr/droit-du-travail-les-preoccupations-des-petits-patrons/>

15) Quand les grévistes doivent-ils communiquer leurs revendications ?

Au plus tard au moment de l'arrêt de travail. <http://viguiesm.fr/quand-les-grevistes-doivent-ils-communiquer-leurs-revendications/>

16) Y-a-t-il quelqu'un pour aider Frigide Barjot à déménager ?

http://www.huffingtonpost.fr/2014/11/02/frigide-barjot-appel-aider-finir-demenagement_n_6089850.html

17) Le travail à horaires décalés accélère le vieillissement

<http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20141104.OBS3992/le-travail-avec-horaires-decales-accelere-le-vieillissement-cognitif.html> et de l'importance de bien dormir <http://www.journaldunet.com/management/vie-personnelle/les-choses-que-font-les-gens-qui-reussissent-avant-de-se-coucher.shtml?>

retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook

<https://www.facebook.com/#!/VigieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne